

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 5 août 2025, le Conseil a adopté le règlement 571-2025 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 6 août 2025.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 6 août 2025.



Sophie Beaudreau
Directrice-générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

RÈGLEMENT 571-2025

Je, soussigné, Sophie Beaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 6 août 2025, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 août 2025



Sophie Beaudreau,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe